RÈGLEMENT (CEE) N° 1970/87 DU CONSEIL

du 2 juillet 1987

modifiant le règlement (CEE) n° 872/84 établissant les règles générales relatives à l'octroi de la prime au bénéfice des producteurs de viande ovine

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1837/80 du Conseil, du 27 juin 1980, portant organisation commune des marchés dans le secteur des viandes ovine et caprine [1], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 794/87 [2], et notamment son article 5 paragraphe 9,

vu la proposition de la Commission [3],

considérant qu'un examen complémentaire a montré que les conditions prévues à l'article 5 paragraphe 9 du règlement (CEE) n° 1837/80 sont également remplies dans certaines autres zones bien déterminées du Royaume-Uni outre celles visées à l'annexe du règlement (CEE) n° 872/84 [4], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 3524/85 [5]; que ladite annexe doit donc être modifiée,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe du règlement (CEE) n° 872/84 est remplacée par l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Il est applicable pour la première fois aux primes octroyées pour la campagne de commercialisation 1988.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 2 juillet 1987.

Par le Conseil

Le président

K. E. TYGESEN

(1) JO n° L 183 du 16. 7. 1980, p. 1.
(2) JO n° L 79 du 21. 3. 1987, p. 3.
(3) JO n° C 89 du 3. 4. 1987, p. 53.
(4) JO n° L 90 du 1. 4. 1984, p. 40.
(5) JO n° L 336 du 14. 12. 1985, p. 5.

ANNEXE

«*ANNEXE*

ROYAUME-UNI

A. Lake District: race HERDWICK

B. — Shetland Islands:	Race Shetland
— Western Isles of Lewis and Harris:	Race Blackface
— Sutherland:	Race Cheviot
— Caithness: communes de Reay, Halkirk, Latheron:	Race Cheviot
— Ross and Cromarty: communes de Gairloch, Lochbroom, Applecross, Lochcarron, Contin, Fodderty:	Race Cheviot»